

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DAC 743** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Conrad Miret i Musté sur le mur de la maison d'arrêt de Paris-la-Santé (14e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Conrad Miret i Musté sur le mur de la maison d'arrêt de Paris-la-Santé à Paris 14e ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement, en date du 4 novembre 2013,

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Conrad Miret i Musté sur le mur de la maison d'arrêt de Paris-la-Santé à Paris 14e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Conrad Miret i Musté (1906-1942) Premier chef des groupes armés de la M.O.I. (Main d'Oeuvre Immigrée) décédé dans la prison de la Santé le 27 février 1942. Mort pour la France »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2 633 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 13V00149 DAC.